

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
26	1

<b>Date de la convocation</b>
5 février 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 21/02/2019
---

<b>et publication le</b> 21/02/2019
-------------------------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin – Christian Jouan

Madame Réjane Boscher donne procuration à Monsieur Jean-Paul Le Boëdec

**Attribution de subventions aux associations dispensant  
des formations musicales, chorégraphiques et/ou théâtrales**

Le Président rappelle que l'acquisition en 2002 de la compétence – initiation, formation et enseignement de la musique, du chant et de la danse – devenue par délibération du 13 décembre 2012 – Initiation, formation et enseignement à la musique, à la danse et à l'art dramatique – était motivée par le double objectif de démocratiser l'accès aux formations et d'améliorer l'attractivité des écoles.

Six actions ont été entreprises dans ce but :

- l'augmentation très sensible des contributions aux structures associatives intervenant sur ce secteur,
- le recrutement en juillet 2003 d'un coordonnateur de la compétence à même d'aider au montage de véritables projets d'écoles,
- l'acquisition, puis le prêt d'instruments de musique qui permet aux jeunes de s'initier sans que les familles aient à investir dans l'achat d'un instrument,
- l'aide aux communes s'engageant dans des travaux d'adaptation des locaux servant aux pratiques musicales ou chorégraphiques,
- le recrutement en novembre 2006 d'un intervenant en milieu scolaire spécifiquement chargé de la sensibilisation artistique et de l'initiation musicale au sein des établissements maternels et élémentaires du territoire,
- l'acquisition et rénovation d'un bâtiment situé à Rostrenen, devenu « Maison de la Culture et du Tourisme » et mis en majeure partie à disposition de l'École de Musique du Kreiz Breizh en 2007.

Les statistiques de la rentrée scolaire 2018-2019, au contraire des années précédentes, montrent une nette augmentation du nombre total de jeunes de moins de 26 ans suivant une pratique artistique. 507 jeunes sont ainsi comptabilisés, lorsque 448 inscrits étaient dénombrés à la rentrée 2017-2018 soit une évolution de plus de 13%. Ce phénomène est bien entendu à mettre au crédit de la mise en place du dispositif Démon sur le territoire de la CCKB et intervient après une relative stabilité des inscriptions de 4 années.

Sur la base de ce premier constat, il convient toutefois d'observer plusieurs particularités à l'étude des dossiers remis par les différentes structures dispensant un enseignement musical, chorégraphique et/ou théâtral :

- les inscriptions dans des pratiques musicales sont les seules à avoir augmenté et de manière exponentielle. Frôlant les 40% de hausse, on peut à proprement parler ici d'« effet Démos ». Pour comparatif et sur la base d'une évolution des 5 dernières années scolaires, la hausse du nombre de jeunes concernés par une pratique musique sur cette période est de 35%,
- les inscriptions en danse continuent de chuter prolongeant ainsi un mouvement entamé il y a 5 ans. Sur ce cycle, on dénombre 27% de danseurs en moins dont une baisse de 15% cette année. Exclusivement subie sur les cercles celtiques jusque-là, nous soulignons que la baisse de ces effectifs de danseurs s'étend désormais à l'EMDTKB. Celle observée chez les cercles celtiques a pour cause double un centrage de leur projet sur d'autres axes que l'enseignement et un effet des activités périscolaires sur les inscriptions. Pour l'EMDTKB, il s'agit d'un renouvellement du projet suite au départ d'une enseignante. On souligne en revanche que la chute conjoncturelle contraste avec le fort dynamisme des associations sur le champ concerné,
- les inscriptions en théâtre chutent légèrement cette année après une forte hausse passée (- 9% d'inscrits). Le théâtre étant une introduction encore récente dans le champ de compétence de la CCKB, l'évolution du nombre d'apprentis comédiens de moins de 26 ans est par ailleurs importante après 5 rentrées scolaires (+ 56% entre celle de septembre 2014 et les inscrits actuels). Notons également qu'un nouveau partenariat a été entrepris à la rentrée de septembre 2018 entre le collège Jean Jaurès de Saint-Nicolas-du-Pélem et l'EMDTKB avec l'ouverture d'un atelier sur temps scolaire pour les élèves de 6<sup>ème</sup>. Il est projeté que cet atelier devienne à court terme une classe à horaires aménagés et que l'ensemble des niveaux du collège soient concernés par le dispositif (soit 40 à 50 collégiens comédiens envisagés de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>),
- le nombre des inscriptions dans des structures hors territoire (Poher Communauté, Loudéac Communauté Bretagne Centre, Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération) passe sous la barre des 3% de jeunes concernés (12 sur les 507 recensés). C'est évidemment le signe de l'attractivité et de la qualité de l'offre apportée au cœur de la CCKB, cette dernière étant même plébiscitée par une cinquantaine de jeunes d'autres territoires qui viennent pratiquer musique, danse ou théâtre sur la CCKB,
- l'arrêt des activités périscolaires ne se traduit pas vraiment par une forte demande dans les propositions classiques d'associations de la CCKB (disciplines d'éveil et d'initiation). En revanche, 107 jeunes se sont assez rapidement inscrits à l'orchestre Démos et on peut imaginer une suite assez logique dans le cheminement des familles vers une pratique musicale assidue de leurs enfants après les ouvertures apportées par les activités organisées au sein des TAP,
- on observe que la mise en place de Démos Kreiz Breizh permet un véritable correctif dans l'accès à l'offre sur le territoire communautaire. Les 7 ateliers composant le grand orchestre ont en effet été répartis sur tous les secteurs du territoire (Glomel, Saint-Nicolas-du-Pélem, Maël-Carhaix, Gouarec, Bon-Repos-sur-Blavet, Saint-Connan et Rostrenen) et on remarque une nette évolution du nombre d'inscrits de jeunes domiciliés sur des communes périphériques du territoire.

Le sentiment général à l'observation de ces différents éléments est, malgré certaines tendances, qu'un cap a été franchi ici dans l'accès à l'offre. Des familles qui n'avaient pas les pratiques artistiques dans leur environnement ou dans leurs habitudes ont été nombreuses à inscrire leur enfant pour qu'il s'initie à la musique, à la danse ou au théâtre. Démon a été un facteur important et on peut souligner également le fort impact de la démarche communautaire sur le suivi des TAP pour l'ouverture de ces jeunes vers des pratiques non familières.

La progression constante du nombre de jeunes de la CCKB profitant de l'offre alors même que la courbe démographique suit un chemin inverse éclaire également l'impact des politiques menées par la CCKB en matière d'enseignement artistique depuis 2002. Aujourd'hui, ce sont 13% des jeunes de ce territoire qui pratiquent l'un des 3 arts au sein d'une structure soutenue, un taux élevé au regard de territoires urbains largement mieux dotés en équipements, ce qui met bien entendu en exergue un point fort et dynamique de ce territoire.

A partir de ces éléments et des tableaux en annexes, il convient de déterminer les sommes allouées en 2019.

Le Président propose de reconduire les modalités définies en 2018 à savoir :

- une aide de 75 € par jeune (-26 ans) lorsque l'association fait appel à des formateurs qualifiés et que le montant d'inscription est supérieur ou égal à 160 €,
- une aide de 37,50 € par jeune pour les associations dont le fonctionnement est essentiellement fondé sur le bénévolat et/ou dont le montant de l'inscription est inférieur à 160 €,
- si l'activité est pratiquée hors territoire, le montant de l'aide sera accordé dans les deux cas suivants :
  - lorsque que la discipline ou activité suivie n'est pas enseignée sur la CCKB,
  - en fonction du nombre d'élèves dont la proximité géographique du lieu d'habitation justifie l'inscription dans une structure hors territoire.

Au total, c'est donc un crédit de 3 112,50 € qui serait réparti entre 6 associations concernées par ce dispositif cette année (contre 3 375 € en 2018 pour 7 associations).

Il est à noter que conformément à la convention d'objectifs et de moyens adoptée et renouvelée pour la période 2017 à 2019 faisant l'objet d'une délibération spécifique, l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh bénéficie d'une subvention de fonctionnement favorisant son développement et lui permettant la réalisation de ses objectifs.

Le montant de cette subvention qui est calculé sur un pourcentage du budget de fonctionnement de l'école s'élèverait cette année à 361 000 €. On remarque à maints égards le suivi cohérent du développement de la masse budgétaire de cet équipement important qui souligne l'implication de la structure dans un effort collectif visant à maîtriser l'évolution des dépenses publiques. Le pourcentage d'accompagnement de la CCKB prévu dans le cadre de la convention avec l'association EMDTKB est ainsi minoré chaque année (le taux d'intervention est ici de 63% du budget de fonctionnement au lieu des 65% prévus par la convention).

Le Président, après un avis favorable et unanime de la commission Culture - Tourisme - Vie associative - Enfance-Jeunesse - Coopération décentralisée, propose d'attribuer aux associations concernées l'aide financière prévue à savoir un crédit de 3 112,50 € réparti entre 6 associations et d'attribuer à l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz-Breizh la subvention de 361 000 € pour l'année 2019.

Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

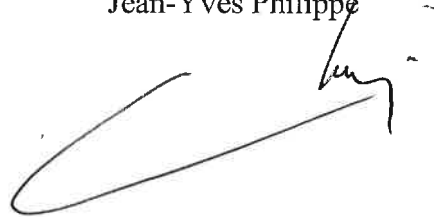
Décide d'attribuer en 2019 les subventions de fonctionnement suivantes aux associations dispensant des formations musicales, chorégraphiques et/ou théâtrales

**STRUCTURE**

**Subvention 2019**

Mignoned ar Vro	300 €
Carhaixmentdanse	150 €
Cercle des Blés d'Or	1 012,50 €
Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh	361 000 €
Kreiz-Breizh Country Dancers	75 €
Bagad Carhaix	187,50 €
Cercle Celtique de Rostrenen	1 387,50 €

Le Président,  
Jean-Yves Philippe



# EVOLUTION DES EFFECTIFS

structure	Activité(s)	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19
-----------	-------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

## Associations situées sur la CCKB

EM Pays Febl - EM Kerc'h-Breih	Musiques	82	98	139	154	190	216		Musique205	Musique193	Musique210	Musique222	Musique245	Musique237	Musique232	Musique215	Musique228	Musique221	Musique213	Musique307
	Dances		91	29	106	97	102		Danse74	Danse67	Danse66	Danse80	Danse81	Danse80	Danse90	Danse92	Danse94	Danse105	Danse98	Danse75
	Musique, Danse, Théâtre							279	260	276	302	326	317	322	332	339	352	354	354	421
Les Bêles d'Or (Nevenni Bro Pêlenn)	Danse trad	29	18	26	36	44	48	32	30	52	43	43	53	37	42	39	33	31	31	27
	Danse trad	54	56	46	37	47	45	58	51	49	49	47	50	53	54	48	42	36	36	37
Kerc'h-Breih Country Dancers	Autres Dances											4	2	2	2	2	2	2	2	2
	Musique et danse trad									4	5	10	12	11	8	6	6	7	7	8

## Associations situées hors CCKB

Association Musicale St Nicolas	Musiques	24	18	23	19	13															
	Musiques						9	7	5	5	10	12	9	6	6	4	2	2	2	1	
Carhant Modern Jazz	Danse Modern Jazz	24	24	25	20	23	23	26	21	12	14	19	19	16	16	6	5	5	6	6	
	Musique trad	19	8	11	17	21	11	18	16	14	13	14	12	10	7	6	9	10	10	5	

## Associations ou structures ne demandant plus de subvention

Ecole de Musique du Pôher (Carhant)	Musiques	10	9	5	13	13	14	16	10	15	20	19	16	11	1					
	Danse trad		13	10	7	6	6	0	2	2	1	1								
Brug ar Menez Spézet	Danse trad	4	3	3	3	3	3	3	4	3	2									
	Danse trad	29	34	20	13	13														
Danseïren Bro Phin Magoar	Musique trad	13	10	13	23	29	21	18	12	16	11									
	Musique trad (percus)						7	9	6	0										
Enluniba Peumerit-Quintin	Musique d'ensemble	4	3	2	2															
	Musiques actuelles						18	17	32	37	5	7								
CLAP / Ploùnévez	Musiques	3	6	4	2															
	Musiques	4	3	5	4	3	3	0	1	0	0									
Ecole de Musique Trégouiers	Musiques						1	1	2	2										
	Sous total assos CCKB	218	315	283	365	404	418	378	347	381	408	426	436	425	439	434	435	430	430	495
Sous total situés Hors CCKB		81	79	78	114	116	108	121	110	74	71	72	56	43	23	16	16	18	18	12
	TOTAL	299	394	361	479	520	526	499	457	455	479	498	492	468	462	450	451	448	448	507

Pourcentage d'évolution des e 31,77% -8,38% 32,69% 8,56% 1,15% -5,13% -8,42% -0,44% 5,27% 3,97% -1,20% -4,88% -1,28% -2,60% 0,22% -0,67% 13,17%